
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 4 DÉCEMBRE 2023 À 19 HEURES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le lundi 4 décembre 2023 à 19 heures au lieu habituel des séances et présidée par le maire Gray Forster. Le conseil de la municipalité du canton de Westbury siège en séance ordinaire ce 4 décembre 2023.

Présences : Siège no 1: Mélanie Cyr
 Siège no 2: Marilyne Gendron
 Siège no 3: Claudia Gilbert
 Siège no 4: Jean Martel
 Siège no 5: Mario Dolbec
 Siège no 6: Pierre Reid

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Nathalie Audet, D.M.A.

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 4 DÉCEMBRE 2023 À 19H00

ORDRE DU JOUR

Pensée : « Il faut être comme personne si l'on veut être quelqu'un. »

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM
--

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©
--

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ©
--

3.01 Assemblée ordinaire du 6 novembre 2023

4.00 CORRESPONDANCES ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période des mois de novembre 2023, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES
--

6.01 Contribution à Tourisme Haut-Saint-François

6.02 Demande de contribution financière pour la soirée du Gala des mérites scolaires 2023 à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent à East Angus

7.00 COMPTES À PAYER ©

8.00 AVIS DE MOTION

8.01 Règlement 2024-23 concernant la taxation et la tarification pour l'année 2024 – dépôt du projet de règlement 2024-23

9.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9.01 Politique de gestion des plaintes 2023-22

10.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

10.01 Entente intermunicipale avec la ville de East Angus relative aux loisirs 2023

10.02 Création du comité de gestion de ressources humaines et en matière de harcèlement psychologique

10.03 Modification du comité de voirie

11.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

Liste des comités

- ❖ Régie des Hameaux
- ❖ Famille (MADA)
- ❖ Salle municipale et marché public
- ❖ Voirie
- ❖ Loisir
- ❖ Régie Incendie
- ❖ Comité du futur parc développement Godbout
- ❖ Sécurité civile

a) Maire – MRC

12.00 AFFAIRES NOUVELLES

12.01 Versement du paiement fonds gravière et sablière – East Angus

12.02 Programme d'aide a la voirie local – sous-volet- projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supra municipaux

12.03 Renouvellement d'adhésion 2024 – Fédération québécoise des Municipalités (FQM)

12.04 Volet 2 du programme de soutien à la démarche MADA : Soutien a la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînées

12.05 Offre de services 2024-20 concernant les services d'inspection municipale en bâtiment et en environnement

13.00 INVITATIONS

14.00 VARIA

15.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

16.00 FERMETURE

1.00 **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**

2023-210 *résolution no 2023-210*

IL EST PROPOSÉ par Pierre Reid
APPUYÉ par Jean Martel
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec le constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.00 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

2023-211 *résolution no 2023-211*

IL EST PROPOSÉ par Jean Martel
APPUYÉ par Claudia Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour proposé aux membres du conseil soit accepté tel que soumis en laissant le varia ouvert.

A D O P T É E

3.00 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.01 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2023-212 *résolution no 2023-212*

IL EST PROPOSÉ par Pierre Reid
APPUYÉ par Jean Martel
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

A D O P T É E

4.00 **CORRESPONDANCE**

2023-213 *résolution no 2023-213*

IL EST PROPOSÉ par Marilynne Gendron
APPUYÉ par Mélanie Cyr
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la correspondance reçue durant les mois de novembre 2023 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a 15 citoyens dans l'assistance.

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

6.01 CONTRIBUTION À TOURISME HAUT-SAINT-FRANÇOIS

La municipalité ne donne pas suite à la demande.

6.02 SOIRÉE GALA DES MÉRITES SCOLAIRES – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière pour la soirée du Gala des mérites scolaires 2023-2024 à la polyvalente Louis-Saint Laurent d'East Angus.

2023-214 *résolution no 2023-214*

IL EST PROPOSÉ par Pierre Reid
APPUYÉ par Claudia Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une contribution financière pour un montant de 200,00 \$ pour la soirée gala des mérites scolaires 2023-2024 de la polyvalente Louis-Saint-Laurent d'East Angus.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que les crédits sont disponibles et qu'elle procède au paiement.

A D O P T É E

7.00 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER

ATTENDU que la greffière-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de novembre 2023, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ.

7.01 SALAIRE DU 06 NOVEMBRE AU 06 DÉCEMBRE 2023

2023-215 *résolution no 2023-215*

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Gendron
APPUYÉ par Mélanie Cyr
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER les salaires du mois de novembre 2023 pour un montant de 7 470,02\$, selon un rapport déposé par la greffière-trésorière;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer totalisants :

2023-11B	<u>18 069,76 \$</u>
2023-12A	<u>159 889,58 \$</u>

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

A D O P T É E

8.00 **AVIS DE MOTION**

8.01 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2024-23 CONCERNANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2024**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Pierre Reid, qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera adopté le *Règlement numéro 2024-23 concernant la taxation et la tarification pour l'année 2024*.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est présentée et déposée et remise aux membres du conseil. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

9.00 **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

9.01 **POLITIQUE 2023-22 DE GESTION DES PLAINTES**

CONSIDÉRANT que la gestion des plaintes et des requêtes vise l'amélioration continue de la qualité des services que la Municipalité rend à ses citoyens;

CONSIDÉRANT que cette politique de gestion permet de demeurer à l'écoute des besoins et des réactions des citoyens pour assurer le bien-être et maintenir un environnement sain et harmonieux dans les domaines qui relèvent de la compétence de la Municipalité;

2023-216 *résolution no 2023-216*

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Gendron
APPUYÉ par Jean Martel
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité du Canton de Westbury adopte le règlement 2023-23 concernant la gestion des plaintes;

D'enregistrer et copier le règlement concernant la gestion des plaintes au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2023-23 et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

A D O P T É E

10.00 **AFFAIRES NON TERMINÉES**

10.01 **ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE EAST ANGUS RELATIVE AUX LOISIRS-2023**

CONSIDÉRANT que la municipalité du canton de Westbury est satisfaite du déroulement concernant l'entente relative aux loisirs pour 2023 ;

2023-217 *résolution no 2023-217*

IL EST PROPOSÉ par Pierre Reid
APPUYÉ par Jean Martel
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement de l'entente intermunicipale avec la Ville de East Angus relative aux loisirs pour l'année 2024 ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que le montant autorisé sera planifié dans le prochain budget 2024.

A D O P T É E

10.02 CRÉATION DU COMITÉ DE GESTION DE RESSOURCES HUMAINES ET EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Westbury s'est dotée d'une nouvelle politique contre le harcèlement psychologique en date du 1er mai 2023, règlement 2023-15;

CONSIDÉRANT que par cette politique, la direction et le conseil doit s'assurer de faire la nomination des membres du comité d'analyse des plaintes ;

CONSIDÉRANT que l'article 82 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil peut nommer des comités et les membres qui les constituent afin de pouvoir examiner et étudier une question quelconque ;

2023-218 *résolution no 2023-218*

IL EST PROPOSÉ par Pierre Reid:

APPUYÉ de Jean Martel:

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE créer le comité de gestion des ressources humaines et en matière de harcèlement psychologique permanent.

DE nommer les conseillères Claudia Gilbert et Mélanie Cyr, ainsi que le conseiller Mario Dolbec, membres du comité de gestion des ressources humaines et en matière de harcèlement psychologique permanent, et ce, jusqu'à la fin de leur mandat en novembre 2025.

QUE ce comité aura pour mandat d'accompagner l'administration dans l'analyse des besoins en ressources humaines, dans la mise en place d'un protocole de suivi annuel des employés municipaux, dans l'analyse des possibles plaintes en matière de harcèlement psychologique et pour toutes autres demandes en lien avec ce champ d'expertise. Ce comité devra travailler conjointement avec la directrice générale afin de mener à bien leur travail.

ET comme l'article 82 du *Code municipal du Québec* le stipule, ce comité devra rendre compte de leurs travaux à l'ensemble du conseil, ainsi que leurs recommandations pour une prise de décision par le conseil lorsque nécessaire.

A D O P T É E

10.03 MODIFICATION DU COMITÉ DE VOIRIE

CONSIDÉRANT que l'article 82 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil peut nommer des comités et les membres qui les constituent afin de pouvoir examiner et étudier une question quelconque afin d'émettre des recommandations à l'ensemble du conseil ;

CONSIDÉRANT que le Canton de Westbury a un comité de voirie qui n'a pas été constitué par résolution afin de lui donner le pouvoir de recommandation au conseil tel que le prévoit l'article précité ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent remédier à cette situation et constituer un comité de voirie selon les dispositions législatives ;

2023-219 *résolution no 2023-219*

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Dolbec:

APPUYÉ DE Claudia Gilbert:

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE créer le comité de voirie.

DE nommer les conseillers Jean Martel, Mario Dolbec et Pierre Reid, ainsi que la conseillère Marilyne Gendron, au comité de la voirie pour le Canton de Westbury.

DE donner comme mandat à ce comité de discuter, échanger, analyser tout ce qui touche à la voirie de la municipalité et de faire part de leurs travaux et recommandations aux autres membres du conseil à titre informatif ou pour prise de décision.

A D O P T É E

11.00 **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

a) Conseil municipal/comités

Conseillère #1 Mélanie Cyr :

Régie des Hameau :

Famille (MADA) :

Chambre des commerces :

Conseillère #2 Marilyne Gendron :

Conseillère #3 Claudia Gilbert :

Loisir :

Comité du futur parc de développement Godbout :

Conseiller #4 Jean Martel :

Incendie :

Voirie :

Comité consultatif d'urbanisme :

Conseiller #5 Mario Dolbec : Aucun comité

Conseiller #6 Pierre Reid :

Incendie :

Sécurité civile :

Chambre des commerces :

Maire – MRC

12.00 **AFFAIRES NOUVELLES**

12.01 **VERSEMENT DU PAIEMENT FONDS GRAVIÈRE ET SABLIERE – EAST ANGUS**

CONSIDÉRANT que la Ville de East Angus a signé une entente avec la municipalité du canton de Westbury concernant le partage d'une partie des revenus de la redevance pour la gravière sablière Excavation Normand Bouchard effectif en juin 2011 ;

2023-220 *résolution no 2023-220*

IL EST PROPOSÉ par Pierre Reid

APPUYÉ par Jean Martel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du canton de Westbury rembourse à la Ville de East Angus un montant de 161.80\$ pour la partie de la redevance calculée à partir du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023 sur des tonnages de la gravière Normand Bouchard.

QUE le montant soit transféré du compte de la réserve gravières et sablières au compte courant pour l'année 2024.

A D O P T É E

12.02 **PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE - SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que la municipalité du canton de Westbury a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée, moins les deux premiers versements, pour le troisième versement ;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

2023-221 *résolution no 2023-221*

IL EST PROPOSÉ par Marilynne Gendron
APPUYÉ par Claudia Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil du canton de Westbury approuve les dépenses d'un montant de 120 344\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

A D O P T É E

12.03 **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2024 – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

CONSIDÉRANT l'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) vient à échéance;

CONSIDÉRANT que les services offerts par la FQM sont pertinents pour la municipalité du canton de Westbury;

2023-222 *résolution no 2023-222*

IL EST PROPOSÉ par Pierre Reid
APPUYÉ par Claudia Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice générale à procéder au renouvellement de l'adhésion à la FQM, pour l'année 2024, au montant de 1 594,53\$ taxes incluses.

A D O P T É E

12.04 **VOLET 2 DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA : SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT qu'en 2009, le Secrétariat aux aînés (SA) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a créé le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT que le Haut-Saint-François est accrédité comme une MRC amie des aînés;

CONSIDÉRANT que la municipalité du canton de Westbury a contribué dans une démarche de concertation et de mobilisation qui a donné lieu à une politique et un plan d'action local pour répondre aux besoins des aînés;

CONSIDÉRANT que le Programme de soutien à la démarche MADA pour soutenir la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés en finançant une ressource pour accompagner les MRC et les municipalités;

2023-223 *résolution no 2023-223*

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Cyr
APPUYÉ par Claudia Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du canton de Westbury se joint à la demande collective de la MRC du Haut-Saint-François pour obtenir l'aide de la coordination de la MRC dans la mise en œuvre de son plan d'action.

QUE la municipalité du canton de Westbury désigne également le préfet et la directrice générale et greffière-trésorière pour la représenter.

A D O P T É E

12.06 **OFFRE DE SERVICE 2024-20 CONCERNANT LE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT l'offre de service 2024-20 déposée par la firme Urbatek concernant le service d'inspection municipale en bâtiment et en environnement pour l'année 2024;

2023-224 *résolution no 2023-224*

IL EST PROPOSÉ par Mario Dolbec
APPUYÉ par Pierre Reid
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du canton de Westbury octroie le contrat à la firme Urbatek, et ce, selon l'offre de service 2024-20 déposée;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière puisse les fonds dans le poste 02-610-00-141.

A D O P T É E

13.00 **INVITATIONS**

Aucune.

14.00 **VARIA**

14.01 MANDAT D'ENQUÊTE SUR LETTRE PUBLIQUE DU 30 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT la lettre reçue par la poste par l'ensemble des citoyens du Canton de Westbury datée du 30 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que cette lettre porte atteinte à la réputation des élus, et ce, publiquement;

CONSIDÉRANT que le Code civil du Québec, dans son article 1457, prévoit une protection en cas de préjudices causés par ce type d'atteinte ;

CONSIDÉRANT que cette lettre a été envoyée anonymement ;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Reid:
APPUYÉ de Claudia Gilbert:
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater M. le maire à trouver une firme externe qui pourra faire enquête sur le ou les auteurs de cette lettre afin de protéger l'intégrité de l'ensemble des élus.

A D O P T É E

15.00 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15 contribuables présents.

16.00 **FERMETURE**

ATTENDU que tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2023-225 *résolution no 2023-225*

IL EST PROPOSÉ par Jean Martel
APPUYÉ par Maryline Gendron
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit fermée;

A D O P T É E

L'assemblée est levée à 20:00.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

MAIRE de Westbury

**Directeur général et greffier-trésorier par
intérim**

Gray Forster

Jean-Charles Bellemare